

Vœu du groupe Livry-Gargan Notre Énergie : Pour un engagement clair des services de l'État en faveur du projet d'un 7^{ème} parc sur les Coteaux de l'Aulnoye

Un premier vœu a été adopté par le Conseil municipal en octobre 2024 afin d'affirmer la volonté de la commune de Livry-Gargan de requalifier le site du massif des Coteaux de l'Aulnoye. À la lumière de l'avancée des études, la Ville souhaite désormais engager concrètement la réalisation de ce projet.

Ce site, ancienne carrière d'extraction de gypse aujourd'hui totalement abandonné doit être sécurisé et transformé en un nouvel espace vert accessible aux habitants dans la continuité du parc Georges Pompidou.

Dans le même temps, ce secteur se distingue par une richesse écologique remarquable, liée à la diversité de ses habitats, et s'inscrit dans des périmètres protégés (ZNIEFF et Natura 2000). Il constitue un potentiel majeur pour un projet conciliant préservation de la biodiversité et ouverture au public.

Les études menées par la société ECT, spécialisée dans la renaturation et l'aménagement de sites dégradés, ont permis de définir un scénario respectueux du site intégrant :

- la préservation et la valorisation des milieux naturels
- la mise en place d'une gestion écologique
- des aménagements pédagogiques et la valorisation de l'histoire du site

Ce projet, d'une superficie d'environ 4,34 hectares, répond aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique, d'amélioration du cadre de vie et de renforcement de la biodiversité.

C'est pourquoi le Conseil municipal de Livry-Gargan réuni en séance plénière du 25 juin 2026 demande :

- que l'ensemble des prescriptions nécessaires à la protection de l'environnement et de la biodiversité soient établies de manière proportionnée et cohérente avec l'ambition du projet ;
- que l'État examine favorablement ce projet et accompagne sa réalisation dans les meilleures conditions ;
- que l'ensemble des acteurs concernés, la Ville, les associations environnementales, les services de l'État et les opérateurs du site travaillent en synergie afin de permettre l'aboutissement du projet dans le respect des enjeux écologiques et de sécurité.

Le Conseil municipal, ainsi représenté :

Présents :

MARTIN Pierre-Yves

BOUDJEMAÏ Kaïssa

MILOTI Donni

HERRMANN Marie-Catherine

CARON Sabri

DAHANY Latifa

CRALIS Christophe

MONIER Annick

KITOUNE Mokrane

COLLET Marie Madeleine

AYDIN Tony

KONE Fatoumata

BARATTA Jean-Pierre
MOULINAT-KERGOAT Hélène
CHASSAIN Clément
FOURNIER Marine
MANTEL Serge
DJABALI Sara
BORDES Roselyne
ALTUNTAS Céline
HODÉ Marie-Laure

ATTARD Gérard
MAIDOU Mélissa
MAUROBET Catherine
CHONEAU Lise
GAMEIRO Odile
OUACHIKH Nabila
BOUSTEILA Leïla
PRUDHOMME Gérard
KHATIM Karima

FABRIS Christophe
RIVET Jean-Marc
KOUCEM Yacine
MARKARIAN Olivier
AIDOU DI Salem
ENNOUCHI Bernard
LE COZ Lucie
SARDI Mustafa

Pouvoirs :

BULUT David
FRISON-BRUNO Nikita
FONTENOY Jean-Luc

à BOUDJEMAÏ Kaïssa
à MARKARIAN Olivier
à PRUDHOMME Gérard

Excusé :

LENOURY Nadia
CHABANE Rima

Adopte à la majorité le vœu :

- 35 Voix pour :

MARTIN Pierre-Yves
BOUDJEMAÏ Kaïssa
MILOTI Donni
HERRMANN Marie-Catherine
BARATTA Jean-Pierre
MOULINAT-KERGOAT Hélène
CHASSAIN Clément
FOURNIER Marine
MANTEL Serge
DJABALI Sara
BORDES Roselyne

CARON Sabri
DAHANY Latifa
CRALIS Christophe
MONIER Annick
ATTARD Gérard
MAIDOU Mélissa
MAUROBET Catherine
CHONEAU Lise
GAMEIRO Odile
KHATIM Karima
LE COZ Lucie

KITOUNE Mokrane
COLLET Marie Madeleine
AYDIN Tony
KONE Fatoumata
FABRIS Christophe
RIVET Jean-Marc
KOUCEM Yacine
MARKARIAN Olivier
AIDOU DI Salem
ENNOUCHI Bernard
ALTUNTAS Céline

BULUT David
FRISON-BRUNO Nikita

à BOUDJEMAÏ Kaïssa
à MARKARIAN Olivier

- 1 voix contre :

HODÉ Marie-Laure

- 3 Abstentions :

BOUSTEILA Leïla
OUACHIKH Nabila
SARDI Mustafa

- 2 Ne prennent pas part au vote :

PRUDHOMME Gérard

FONTENOY Jean-Luc
à PRUDHOMME Gérard

date de publication : 10/07/20026

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-06-001-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026